

## AAP PROPULSE Partage de données

### Contexte et objectifs de l'AAP

Trouver des approches inédites pour diminuer l'impact environnemental du secteur des transports ou pour rendre les transports plus performants, voilà les perspectives ouvertes par les nouveaux usages de la donnée. L'objet de cet AAP est d'inciter les acteurs du secteur à imaginer des cadres de confiance, avec des conditions et des critères adaptés, de nature à favoriser l'innovation collaborative par la donnée, et amenant de la valeur collective et par entités.

Cet AAP vise à encourager le développement de communautés de partage de données, levier essentiel pour la performance du secteur des transports.

Ces communautés de données peuvent se décliner selon plusieurs modalités :

- Des regroupements d'acteurs souhaitant innover en s'appuyant sur des données ouvertes. Il s'agit par exemple des communautés mises en place dans le cadre du portail open data transports permettant aux autorités organisatrices des mobilités de dialoguer avec des réutilisateurs de données.
- Des regroupements d'acteurs, mobilisés sur des plateformes de partage de données qui, en raison de leurs caractéristiques (ex. enjeux de sécurité, sûreté, industriels et commerciaux), impliquent des échanges dans un cadre restreint. Il peut ainsi s'agir de la mise en place des communautés d'opérateurs de transports, de partage de données de mobilité, de démarches de type « Smart Airport », « Smart Port » ou « **Smart City** », de création de base de données communes pour la description et le calcul des itinéraires routiers, etc.

### Projets attendus

Les projets soumis doivent permettre d'accompagner ces communautés de données en cours de constitution pour relever les différents défis du secteur des transports sur les thématiques suivantes :

- Transition écologique : ex. réflexion sur les modalités d'accès à des données permettant de prendre en compte des critères environnementaux, supply chain verte, datalake avec les industriels de l'énergie, avec ceux du BTP
- Qualité des données : ex. démarches visant à améliorer la qualité des données, notamment ouvertes, la clarté de leur publication, leur homogénéité et leur réutilisabilité en s'appuyant par exemple sur une communauté de données mixte administration-usager ou opérateur-usager
- Cohésion des territoires : ex. communautés de données permettant de prendre en compte les données des différents territoires, d'élaborer des diagnostics partagés et de discuter des spécificités
- Innovation ouverte : ex. plateforme d'échanges de mise en réseau entre industriels, instituts de recherche et de formation, écosystèmes de startups et PME, opérateurs, territoires et puissance publique.
- **Sûreté : ex. partage des données pour renforcer la surveillance et la prévention, ou pour fluidifier les parcours passagers**
- Sécurité : ex. partage des données statistiques anonymisées d'accidentologie entre administration (ONISR), assureurs, gestionnaires routiers, forces de l'ordre, protocole

d'échanges pour les nouvelles formes de mobilités automatisées, impliquant un partage plus important de données et un risque accru en termes de cybersécurité.

- Ubiquité : ex. démarches visant à diffuser ou à partager davantage de jeux de données transports (théoriques, temps réel voire prédictives), afin de renforcer la multimodalité dans les services proposés à l'utilisateur, de faciliter les mobilités du quotidien, d'optimiser la gestion des infrastructures, de réguler la demande et de gagner en résilience, fluidité...

### **Qui peut candidater ?**

Cet appel à projets est ouvert à toutes les entreprises privées, start-ups ou consortiums regroupant une ou plusieurs entreprises privées ou start-ups, associations, fédérations, établissements publics, administrations publiques, collectivités, universités, universitaires, des fondations ou des instituts.

### **Critères de sélection**

#### Positionnement et valeur ajoutée

- Pertinence de la problématique de partage de données à laquelle répond le projet
- Caractère innovant de la solution par rapport à l'état de l'art international
- Impacts sur la mobilité des biens et des personnes
- Prise en compte des enjeux d'interopérabilité, normes et standards existants, et également des règles d'accès ou d'utilisation des données (protection de la vie privée, enjeux de sûreté, etc.).

#### Capacité du porteur à mener à bien le projet :

- Capacité opérationnelle du (des) porteur(s) à mobiliser la communauté autour du partage de la donnée ;
- Capacité financière du (des) porteur(s)
- Ressources et compétences nécessaires pour le développement rapide du projet (humaines et matérielles, y compris externalisées).

#### Impacts indirects du projet

- Externalités socio-économiques du projet
- Impact de la communauté de données sur la performance environnementale des transports

### **Que remportent les 5 lauréats de cet AAP ?**

#### Appui général :

- La définition d'une stratégie d'échanges, d'ouverture de données (partage ou diffusion) au service des objectifs des producteurs de données
- L'identification des jeux de données transports existants et des moyens d'en faciliter l'accès et la diffusion
- Aide à la définition de modalités de partage entre acteurs de nouveaux jeux de données
- Aide pour identifier des terrains d'expérimentations, des partenariats
- Aide à l'identification des dispositifs de financement existants.

### Appui technique :

- Accompagnement pour comprendre et intégrer les caractéristiques des données produites par l'administration
- Mise en relation avec des compétences et des communautés d'utilisateurs pour faciliter l'accès aux solutions techniques par les producteurs ou les exploitants de données
- Travaux sur les verrous techniques autour des données transports : moyens technologiques permettant de mieux partager ou diffuser la donnée, prise en compte de normes/standards, qualité des données, cybersécurité.

### Appui juridique & économique

- Travaux sur les verrous juridiques autour des données transports : freins juridiques, modalités de réutilisation des données transports, possibilité d'introduire une redevance, prise en compte de la réglementation CNIL/RGPD, responsabilité sur la qualité des données, partage de données confidentielles, aide à la veille réglementaire
- Analyse des risques vis-à-vis des modèles économiques existants, risques de désintermédiation
- Assistance à la création de cadres hybrides d'échange de données permettant à la fois l'ouverture et la protection
- Assistance à l'identification de nouvelles chaînes de valeur et à l'identification de nouveaux paradigmes de partage de la valeur au sein de la chaîne de valeur de la donnée